



Le contrôle automatisé des stationnements payants est mis en place à Lille.

De quoi s'agit-il ?

Ce sont des véhicules banalisés, équipés de caméras, qui scannent les plaques d'immatriculation des voitures en stationnement, et vérifient si le paiement a bien été acquitté. Si ce n'est pas le cas, un PV est édité automatiquement, et envoyé au domicile du propriétaire du véhicule.

Il s'agit du fameux Forfait Post Stationnement, dont le montant varie en fonction de la commune.

Ces véhicules sont équipés de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI) et peuvent contrôler jusqu'à 1500 voitures par jour !

On est ici dans une logique de travail à la chaîne, avec la volonté d'enregistrer un maximum de PV, mais pas du tout dans une logique de contrôle sécurisé.

En effet, beaucoup d'erreurs peuvent survenir, et c'est alors la croix et la bannière pour les automobilistes voulant justifier de leur bonne foi.

Ainsi, si une voiture s'arrête momentanément pour faire descendre ou monter un passager, ou pour une autre raison, le propriétaire recevra un PV alors qu'il n'a pas à régler un prix de stationnement pour un arrêt.

Même chose pour un conducteur qui quitte son véhicule pour aller payer son stationnement.

Il ya également le cas des personnes titulaires d'une carte « handicapé », qui ont droit au stationnement gratuit. Elles doivent alors se munir d'un ticket virtuel à l'horodateur ou en ligne, mais si cette contrainte supplémentaire n'est pas effectuée, ils recevront aussi le FPS !

On ne saura plus non plus si on a été verbalisé puisque le PV n'est plus déposé sur le pare brise mais envoyé.

Sans compter d'autres erreurs ou bugs informatiques qui peuvent toujours arriver.

Automobilistes lillois redoublez de vigilance quand vous vous stationnez dans la capitale des Flandres, et en cas de litige, n'hésitez pas à adhérer à notre association qui vous défendra, et fera valoir vos droits contre les pouvoirs publics, car se défendre seul n'est pas une sinécure dans ce genre de situation !